

Services d'emploi et de main-d'œuvre

Une personne qui est victime de la traite ou d'exploitation par son employeur, dans le cadre de son travail ou en tant que travailleuse domestique, peut avoir à résoudre un certain nombre de questions relatives au travail.

Les bureaux provinciaux et territoriaux chargés des normes d'emploi peuvent aider une personne à déposer une plainte ou présenter une réclamation liée à ce qui suit :

- Le non-paiement des salaires, des heures supplémentaires, des vacances ou des frais illégaux.
- L'obligation de verser la totalité ou une partie de son salaire au trafiquant.
- L'obligation de signer un contrat de travail qui ne répond pas aux normes minimales d'emploi.

Santé et sécurité au travail

Si la situation d'une personne victime de la traite comprend des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail, l'agence chargée de la santé et de la sécurité au travail de votre province sera sans doute en mesure de prêter assistance.

Le site Web du [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#) fournit une liste exhaustive de liens vers les organismes chargés de la santé et de la sécurité de même que des renseignements pour chaque province.

En outre, les administrations municipales sont chargées de l'application des règlements et de l'inspection des normes de santé et de sécurité dans les entreprises établies à l'intérieur du territoire municipal. Tout le monde peut déposer une plainte concernant une infraction à un arrêté. Si un agent chargé de faire appliquer le règlement détecte des problèmes, tels que des activités illégales ou des violations des codes de santé et de sécurité, il a le pouvoir d'avertir les propriétaires et les locataires du bâtiment, et d'ordonner la fermeture du site, au besoin.

Où chercher les services

- Ministère provincial responsable de l'emploi et du travail
- Ministère provincial responsable de la santé et de la sécurité au travail
- Administration municipale responsable de la délivrance de permis et bureaux chargés de faire appliquer le règlement
- [WorkersHelp.ca](#)

Droits des travailleurs et des groupes de revendication

Partout au Canada, des syndicats, des organismes confessionnels, des groupes de citoyens et des organismes non gouvernementaux militent en faveur des droits et du bien-être des travailleurs. Cela inclut les travailleurs étrangers vulnérables tels que les travailleurs temporaires étrangers, les aides familiaux résidants et les travailleurs ayant le statut de résident temporaire. Ces groupes fournissent souvent du soutien, des services d'assistance judiciaire et de représentation de même que d'autres services aux travailleurs dont les droits ont été violés.

